

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

Absents : M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE – M. HERVOCHE – MME NERIA

Ayant donné pouvoir : MME MORET ayant donné pouvoir à M. DULIN  
MME VICO ayant donné pouvoir à M. BAUVY

Les convocations ont été adressées le 5 avril 2024.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures.

Après avoir fait l'appel, donné lecture des pouvoirs et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire fait procéder à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur **Jérémy BANOS** est désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 5 février 2024, a été approuvé à l'unanimité.

## I – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Thépaud remercie Monsieur Patrick Lamarque Laberdure pour la réalisation du présent budget 2024.

Madame THEPAUT présente le Compte Administratif 2023.

### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023
011 – Charges à caractère général	535 106.34
012 – Charges de personnel	1 323 376.19
014 – Atténuation de produits	394.00
65 – Autres charges de gestion courante	165 502.29
66 et 67 – Charges financières et exceptionnelles	31 471.23
68 – Dotations provisoires	60.88
042 – Opération d'ordre	3 818.14
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 059 729.07</b>

Recettes de fonctionnement	CA 2023
013 – Atténuation de charges	17 016.93
70 – Produit des services	182 370.28
73 – Impôts et taxes	1 816 907.74
74 – Dotations subventions participations	434 522.62
75 – Autres produits de gestion courante	16 801.39
76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels	5 174.89
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 472 793.85</b>

## Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisé en 2023	Restes à réaliser
16 – Emprunts et dettes assimilés	54 138.68	0,00
204 – Subvention d'équipement versée	13 968.00	0.00
Op 11 Bâtiments	5 653.47	43 935.00
Op 12 Matériel Mobilier	30 184.70	7 698.00
Op 45 Voirie et réseaux	4 531.66	28 278.00
Op 51 Cimetière	109 434.74	261 872.00
Op 63 PIG de l'Agenais	1 000.00	4 000.00
Op 98 Sécurisation des écoles	0,00	21 400,00
Op 107 Panneaux lumineux	4 951.80	0,00
Op 108 Bâche incendie Labarthe	18 445.52	16 554,00
Op 109 Maison de santé	64 855.30	156 186,00
Op 110 Sécurisation ave Libération	72 820.64	19 477,00
Op 111 Belvédère Garonne	0,00	20 000,00
Op 113 Site internet	0,00	6 300,00
Op 114 Eglise de Colayrac	0,00	75 000,00
Op 115 Sécurisation Dangosse	8 916.45	0,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>388 900.96</b>	<b>660 700.00</b>

Recettes d'investissement	Réalisé en 2023	Restes à réaliser
10 – Dotations, fonds divers et réserves	228 342.62	0,00
13 – Subventions d'investissement	61 629.88	158 948,00
1641 - Emprunts	200,00	0,00
040 – Recettes d'ordre	3818,14	0,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>293 990.64</b>	<b>158 948.00</b>

Après que Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil Municipal, et sous la présidence de Monsieur Claude DULIN, 1er Adjoint,

Délibérant sur le Compte Administratif 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le Compte Administratif tel que présenté, dont les résultats sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 059 729.07	2 472 793.85
	Section d'investissement	388 900.96	293 990.64

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		483 299.78
	Report en section d'investissement (001)		110 661.37

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>2 448 630.03</b>	<b>3 360 745.64</b>
---------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	660 700.00	158 948.00
REPORTER EN N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	660 700.00	158 948.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 059 729.07	2 956 093.63
	Section d'investissement	1 049 600.75	563 600.01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 109 330.03</b>	<b>3 519 693.64</b>

**Affectation des résultats :**

Excédent de la section de fonctionnement	896 364.56
Besoin de financement de la section d'investissement (1068 excédent de fonctionnement capitalisé)	- 486 000.95
– excédent d'investissement cumulé (001) :	+ 15 751.05
– déficit des restes à réaliser 2023 :	- 501 752.00
	<hr/>
Excédent de fonctionnement reporté (002)	<b>+ 410 363.61</b>

Madame Thépaut souligne que ce résultat est satisfaisant et résulte notamment de l'augmentation d'impôt décidée par le Conseil municipal l'année dernière.

**II – COMPTE DE GESTION 2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice n-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** qu'aucune observation ne peut être relevée :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**III – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Madame THEPAUT expose que les subventions d'équipement versées (ventilation du compte 2041411) sont obligatoirement amorties conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les subventions versées au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 21 572.01 euros correspondant à :

- article 2041411 :	6 604.01 (participation matériel cuisine centrale Agen)
- article 20422 :	1 000,00 (subvention PIG)
- article 2046 :	13 968.00 (attribution de compensation crèche)

Madame Thépaut précise que l'attribution annuelle de compensation de la crèche est de 6 984 euros. Cette dernière a été versée pour deux années en 2023 (2022 et 2023).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'amortir celles-ci en une fois sur l'exercice 2024 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif (dépense de fonctionnement au 6811 [chap 042] – recette d'investissement au 28041411 [chap 040] pour un montant global de 21 572.01).

## IV – TAUX DE FISCALITE LOCALE 2024

Madame Thépaut présente les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2024 :

**Foncier Bâti : 50.76 % Taux inchangés**

**Foncier Non Bâti : 88.95 % Taux inchangés**

**Taxe d'habitation : 9.35 %** ( Application de la majoration spéciale sans lien prévue par l'article 151 de la loi finances pour 2024 qui rétabli le 4° du I de l'article 1636 B sexies du CGI : taux avant majoration = 8.69 – Majoration spéciale du taux de TH = 0.66).

Le produit fiscal attendu pour 2024 est de :

F.B :	4 019 000	x	50.76 %	=	2 040 044
FNB :	98 500	x	88.95 %	=	87 616
TH :	158 000	x	9.35 %	=	14 773

<b>TOTAL</b>	<b>2 142 433</b>
--------------	------------------

Effet du coefficient correcteur	- 576 207
Allocations compensatrices FB et FNB	+ 49 190
Fonds National de Garantie Individuelles	+ 2 275
Taxe sur les pylônes des Ressources (FNGIR)	+ 39 964

<b>TOTAL des ressources fiscales 2024</b>	<b>1 657 655</b>
---	------------------

Madame Thépaut précise que, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2024, un amendement a été adopté visant à permettre aux communes d'augmenter leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale. C'est donc une majoration spéciale qui permet au Conseil municipal de porter le taux de taxe d'habitation à 9,35% sans incidence sur les autres taux. Cette augmentation permet de réduire l'écart entre le taux de FB et le taux de TH.

Quant au coefficient correcteur, c'est le résultat du rapport entre le produit de TH perdu par la commune, augmenté du produit de la TFPB communal 2020 et le produit de la TFPB communal augmenté du produit de la part départementale de TFPB 2020 descendu à la commune.

Enfin, il est à souligner que le total des ressources fiscales pour 2024 est en augmentation de 120 429 euros par rapport à 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer les taux de fiscalité locale 2024 comme suit :

Foncier Bâti : 50.76 %

Foncier Non Bâti : 88.95 %

**V – BUDGET PRIMITIF (SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS, SECTION DE FONCTIONNEMENT, SECTION D'INVESTISSEMENT)**

Madame THEPAUT présente les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal pour les subventions aux associations.

Association ACACIA	300,00
Association Aînés Ruraux	100,00
Association AMADEA	100,00
Association Amis de St Cirq	1 160,00
Association Amis et Anciens du COC	160,00
Association JIL Basket	4 491,00
Association Climatologique	100,00
Association Colayrac Country	300,00
Association FNACA	300,00
Association Football Club	2 574,00
Association Gymnastique Volontaire	460,00
Association Mini Atelier	160,00
Association Modern'Jazz	860,00
Association Pétanque Colayracaise	310,00
Association Rugby COC	2 427,00
Association Société de Chasse	300,00
Association Tennis Colayrac	1 039,00
Comité œuvres sociales	7 920,00
Montreurs d'images	160,00
Musiquenvie	6 467,00
Prévention Routière	160,00
Noste Garona	160,00
Artisans 47	2 000,00
Energies citoyennes 47	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>34 008,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Madame THEPAUT propose une lecture synthétique du Budget Primitif 2024 :

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	Budget 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	677 100.00	606 500.00
012 – Charges de personnel	1 383 100.00	1 458 700.00
014 – Atténuation de produits	400.00	500.00
65 – Autres charges de gestion courante	168 781.00	168 348.00
66 – Charges financières et exceptionnelles	9 234.00	7 888.00
67 – Charges exceptionnelles	31 500.00	0.00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	3 999.00	21 673.00
022 – Dépenses imprévues	150 000,00	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	536 746.00	609 570.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 920 860.00</b>	<b>2 873 179.00</b>

Recettes de fonctionnement	Budget 2023	BP 2024
002 – Excédent reporté	483 299.00	410 363.00
013 – Atténuation de charges	10 000,00	15 000,00
70 – Produit des services	171 000.00	181 150.00
73 – Impôts et taxes	1 809 217.00	1 863 812.00
74 – Dotations subventions participations	432 344.00	382 854.00
75 – Autres produits de gestion courante	15 000.00	20 000.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	0.00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 920 860.00</b>	<b>2 873 179.00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

### Section d'investissement

Recettes non affectées	BP 2024
001 – Excédent d'investissement reporté	15 751.00
021 – Virement de la section de fonctionnement	609 570.00
10222 – FCTVA	40 000.00
10226 – Taxe d'aménagement	20 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	486 000.00
28041 – Amortissement participations	21 573.00
Restes à réaliser 2023	158 948.00
<b>Total recettes non affectées</b>	<b>1 351 842.00</b>

Dépenses non affectées	BP 2024
2046 – Subventions d'équipement versées	6 984.00
1641 – Remboursement des emprunts	41 909.00
Restes à réaliser 2023	660 700.00
<b>Total dépenses non affectées</b>	<b>709 593.00</b>
<b>Solde pour financement des équipements</b>	<b>642 249.00</b>

Recettes liées à des opérations d'équipement	BP 2024
1322 - Subventions Région (Op n°109 Maison de santé)	200 000,00
13251 – Subventions Agglo d'Agen (Op n°109 Maison de santé)	570 000.00
13461 – DETR (Op n° 109 Maison de santé)	421 749.00
1641 – Emprunts en euros (OP n°109 Maison de santé)	364 759.00
16441 – Emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (Op n°109 Maison de santé)	407 950.00
<b>13 – Subventions d'investissement reçues</b>	<b>1 964 458.00</b>

Opérations d'équipement	BP 2024
Op n° 11 Bâtiments communaux	170 000,00
Op n° 12 Matériel et mobilier	20 000,00
Op n° 45 Voirie CR et réseaux	5 000,00
Op n° 109 Maison de santé	2 330 707.00
Op n° 114 Eglise de Colayrac	5 000,00
Op n° 116 Etanchéité toiture salle de basket	60 000.00
Op n° 117 Terrain d'entraînement du foot	16 000.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 606 707.00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours concernant le budget relatif à la rénovation de la toiture de la salle de basket. En effet, à l'instar du financement obtenu pour les travaux de la toiture de la salle de tennis par la pose de panneaux photovoltaïques, la rénovation de la toiture de la salle de basket pourrait également bénéficier d'un financement en cas de construction d'ombrières photovoltaïques sur les terrains de pétanque, sur le parking du complexe sportif ainsi que sur la toiture de la salle de basket.

## VI – FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION DU SIVAC

Monsieur Bauvy propose au Conseil de se prononcer sur la fiscalisation de la contribution du SIVAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'arrêter les montants à fiscaliser en 2024 au profit du Syndicat Intercommunal de Voirie d'Agen Centre (SIVAC) :

Contribution	151 607.23
Emprunts travaux	31 128.65
	182 735.88
<b>Total à fiscaliser en 2024</b>	<b>182 735.88</b>

## XIII – SIVAC : EMPRUNT TRAVAUX 2024

Monsieur Bauvy rappelle au Conseil que considérant les besoins de travaux de réfection de notre voirie communale et fin d'alimenter notre part travaux au budget syndical,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du SIVAC, au titre de l'exercice 2024, la réalisation d'un emprunt de 30 000 euros – durée de remboursement : 5 ans, qui viendra alimenter la part travaux déagée pour notre commune par le Syndicat.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1°) Maison de santé pluriprofessionnelle :

Monsieur le Maire présente les images 3D de la future maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) en R+2 qui sera couverte, ainsi que son parking, de panneaux photovoltaïques. Une coulée verte, à l'arrière de la MSP, permettra un accès piétons et vélos depuis l'avenue de la Libération, à la hauteur du prochain belvédère. En effet, l'ancien bar de l'avenue, sis 447 avenue de la Libération, sera détruit et laissera place à une vue sur Garonne.

La MSP, dont le permis de construire a été déposé en mars, prévoit quatre cabinets de médecins, deux de kinésithérapeutes avec une terrasse permettant des exercices en extérieur, un cabinet pour les infirmiers et deux autres cabinets. La possibilité technique d'installation d'un dentiste a été prévue comme une évolution possible d'un des cabinets.

Au rez-de-chaussée, une salle d'urgence et un accès à l'ascenseur s'ajouteront aux parkings voitures et deux roues.

La MSP chiffrée à 2 553 908 euros TTC sera financée de la manière suivante :

Déjà mandatés en 2022 et 2023 : 67015 euros,

Reste à réaliser 2023 : 156 186 euros,

Autofinancement 2024 : 366 249 euros,

DETR 2023 : 289 736 euros,  
 DETR 2024 : 132 013 euros,  
 FST et fonds santé : 570 000 euros,  
 Région : 200 000 euros,  
 FCTVA : 407 950 euros,  
 Financement par emprunt : 364 759 euros.

En conclusion, c'est une opération très importante pour les Colayracaises et Colayracais qui, grâce à la bonne gestion budgétaire de la commune, pourra être réalisée.

## **2°) Association de jumelage Colayrac-Saint Cirq / San Fior :**

Monsieur le Maire explique que, suite à la réception de plusieurs lettres de démission de membres du bureau de l'association *Comité de jumelage Colayrac-Saint Cirq – San Fior*, dont celle de la Présidente, le conseil d'orientation du jumelage s'est réuni en janvier dernier. Ce dernier a proposé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de l'association afin de dissoudre cette dernière et, d'attribuer son actif net à des associations colayracaises.

Les membres de l'association se sont réunis à l'occasion de deux assemblées générales extraordinaires en février 2024. La décision de dissoudre l'association a été prise. Les fonds de l'association (environ 11 000 euros) seront répartis entre les trois coopératives scolaires et une éventuelle association créée par certains membres de l'association dissoute ou le paiement d'un repas entre les membres de l'association dissoute.

La convention unissant le Conseil municipal et l'association est donc désormais caduque.

## **3°) Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque**

Il s'agit d'une centrale flottante d'environ 6,5 hectares sur le lac situé à l'ancienne carrière, entre la Gravière et la voie ferrée. Ce projet a été examiné en comité technique du Pôle Energies Renouvelables fin janvier dernier.

## **4°) Réunion du 8 avril dernier du Comité de Ligne 44 – Bordeaux- Marmande- Agen**

Monsieur Vanzemberg rend compte de la réunion du Comité de ligne Bordeaux-Agen-Marmande à laquelle il a représenté le Maire. Cette réunion avait pour objectif de dresser le bilan de l'année 2023 en termes de qualité de service de la desserte de cette ligne et, d'indiquer les perspectives à court et moyens termes

Au niveau régional, il a été constaté une augmentation de 23 % de la fréquentation entre 2019 et 2023. Le **taux de régularité** est légèrement supérieur à 90 % depuis le début de l'année 2024. Trois causes ont impacté la mauvaise régularité l'année dernière :

- Des causes exogènes : heurts animaux, personnes, et arbres tombés sur la voie et,
- Des causes endogènes : réseau, surtout des passages à niveau, fiabilité du matériel roulant.

80% du coût global d'un voyage sur la Région est supporté par la Région.

L'objectif Régional est de passer de 95 000 voyageurs par jour aujourd'hui, à 120 000 voyageurs par jour en 2030. La ligne Bordeaux - Agen- Toulouse va être impactée par les travaux d'aménagements ferroviaires. Ceci va engendrer, pendant la phase travaux (jusque 2032), une augmentation du temps de trajet de 10 min sur le tronçon Bordeaux – Agen / Agen - Bordeaux et, de même Toulouse - Agen/ Agen - Toulouse, soit un temps de trajet de 20 minutes supplémentaires sur la ligne Bordeaux - Toulouse.



### **5°) Inauguration du Pont de Camélat**

Monsieur le Maire projette l'invitation et le programme de l'inauguration du Pont de Camélat le 4 mai prochain

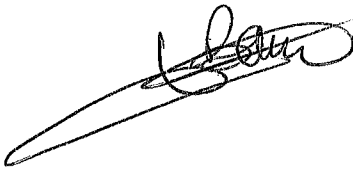
### **6°) Formation à l'utilisation d'un défibrillateur**

Monsieur Aurices explique que la commune est équipée de défibrillateur. Il est formateur professionnel. Il propose aux conseillers de leurs montrer l'utilisation de cet appareil sauvant des vies. Néanmoins, ces explications ne pourront pas donner lieu à la remise d'un diplôme. Cette initiation sera proposée un prochain samedi matin à la mairie.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire de séance

Jérémy BANOS



Le Maire

Pascal de SERMET

